

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Löhne
Akteure	Luzern
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernath, Magdalena
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Bernath, Magdalena; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Löhne, Luzern, 2006 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Post und Telekommunikation	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitnehmerschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
GAV	Gesamtarbeitsvertrag
SBV	Schweizerischer Bauernverband
SBV	Schweizerischer Baumeisterverband
SAV	Schweizerischer Arbeitgeberverband
SSV	Schweizerischer Städteverband
VSGP	Verband Schweizer Gemüseproduzenten
suissetec	Schweizerisch-Liechtensteinische Gebäudetechnikverband
ISOLSUISSE	Verband Schweizerischer Isolierfirmen
spbh	Schweizerische Paritätische Berufskommission Holzbau
kfmv	kaufmännischer Verband
FER	Fédération des Entreprises Romandes
CPPREN	Gemeinsame Fachkommission für den Reinigungssektor der Westschweiz
EntsG	Entsendegesetz
<hr/>	
USS	Union syndicale suisse
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
USAM	Union suisse des arts et métiers
CCT	Convention collective de travail
USP	Union Suisse des Paysans
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs
UPS	Union Patronale Suisse
UVS	Union des Villes Suisses
UMS	Union maraîchère suisse
suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
ISOLSUISSE	Association suisse des maisons d'isolation
spbh	Schweizerische Paritätische Berufskommission Holzbau (Commission paritaire professionnelle liée à la construction en bois)
secsuisse	Société des employés de commerce
FER	Fédération des Entreprises Romandes
CPPREN	Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage pour la Suisse romande
LDét	Loi sur les travailleurs détachés

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Post und Telekommunikation

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.12.2006
MAGDALENA BERNATH

Als Reaktion auf die Ankündigung Gygis forderten die Poststellenleiter **Arbeitsplatz- und Lohngarantien** und drohten mit einem Streik kurz vor Weihnachten. In Neuenburg, Luzern und Lugano kam es zu Demonstrationen. Mitte Dezember einigten sich Post und Gewerkschaften auf die Grundsätze beim Umbau des Poststellennetzes: Die Post verzichtet auf Kündigungen und gewährt eine Lohngarantie. Die Leiter zurückgestufter Poststellen erhalten bis spätestens 2011 die heutigen Nominallohne; ihren über 55-jährigen Kollegen wird das, zusammen mit einer Beschäftigungsgarantie, bis zum Pensionsalter zugesichert. Bereits im November verständigten sich die Post und die Gewerkschaften Kommunikation und Transfair auf Lohnerhöhungen. Angestellte mit tieferen Löhnen erhalten 2007 2% mehr, jene mit höheren Gehältern 1,8% mehr Lohn. Weitere 0,4% der Lohnsumme werden für leistungsbezogene Massnahmen eingesetzt.¹

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitnehmerschutz

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.05.2017
DIANE PORCELLANA

Le DEFR, mandaté par le Conseil fédéral, a proposé d'**augmenter le nombre annuel de contrôles relatifs au respect des conditions de salaire et de travail** inscrit dans l'article 16e de l'Ordonnance sur les travailleurs détachés (Odét) de 27'000 à 35'000. La hausse de 30% permettrait de garantir la densité de contrôles nécessaire, suite à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et au nombre croissant de prises d'emploi de courte durée. Pour les financer, la Confédération et les autorités cantonales devraient supporter une augmentation des coûts d'au maximum 1'600'000 francs.

Lors de la procédure de consultation, 21 participants ont statué en faveur du projet, 24 contre et 4 neutres. Au niveau des cantons, 12 cantons (AG, BE, FR, GE, JU, LU, NE, SO, TG, TI, VD, VS) ont soutenu le projet de modification et 11 (AI, AR, BS, GR, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG, ZH) étaient contre. Bâle-Campagne, Glaris et Schaffhouse ont adopté une position neutre. Les Verts, le PS, l'USS et Travail.Suisse ont supporté le projet mais auraient souhaité avoir 50'000 contrôles. Le Centre Patronal, la FER, la CPPREN, l'UVS et la sec y étaient également favorables. Les partisans ont souligné la nécessité de renforcer les contrôles en raison de l'augmentation des frontaliers et des résidents de courte durée. Une hausse des contrôles protégerait plus efficacement, selon quelques-uns, les conditions salariales et de travail. Le PDC, le PLR, l'UDC, l'USAM, la SSE, ISOLSUISSE, l'USP, spbh, suissetec, l'UMS, l'Union des arts et métiers Bâle-Ville, la Chambre de commerce de Bâle-Campagne ont rejeté la proposition. Certains estimaient que la qualité des contrôles était plus importante que la quantité. Selon eux, l'amélioration de la qualité engendrera des coûts. Ils ne souhaitent donc pas avoir une hausse supplémentaire des dépenses en augmentant le nombre de contrôles. D'autres étaient d'avis qu'il n'y aurait pas de bénéfice notable et que ça irait à l'encontre de l'objectif de réaliser des contrôles en fonction des risques.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.05.2021
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral adopte le message et le projet de loi relatif à la **révision partielle de la loi sur les travailleurs détachés (LDét)**. Ce message met en œuvre, entre autres, la motion Abate (fdp, TI; Mo. 18.3473). La révision permet, d'une part, d'obliger les entreprises de détachement à respecter les salaires minimaux cantonaux si leurs travailleurs entrent dans le champ d'application à raison de la personne et à raison de la matière d'une loi cantonale sur le salaire minimum. D'autre part, elle permet notamment à la Confédération de créer une plateforme de communication destinée aux organes d'exécutions – partenaires sociaux et cantons – pour l'échange de documents et d'informations dans le cadre de l'exécution de la LDét.

Lors de la procédure de consultation, 50 prises de position ont été rendues au DEFR. S'agissant des dispositions relatives aux salaires minimaux, si pour la majorité des cantons le projet favorise l'égalité de traitement entre les entreprises helvétiques et

étrangères et permet d'éviter des distorsions de concurrence, Bâle-Campagne et Lucerne ne souhaitent pas l'exécution des salaires minimaux cantonaux soit régie par des lois cantonales. Pour une douzaine d'associations faïtières de l'économie et autres cercles consultés – USAM, UPS, HotellerieSuisse notamment –, le projet n'est pas convainquant car les salaires minimaux cantonaux primeraient sur les salaires négociés dans les CCT. Concernant le défaut d'exécution ou l'exécution imparfaite des tâches d'exécution, les nouvelles dispositions sont remises en cause en raison de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la réglementation actuelle liée aux accords de prestations avec la Confédération. Les positions favorables suggèrent une utilisation modérée des moyens publics et une transposition de la jurisprudence du Tribunal fédéral dans la loi.³

1) Presse vom 6.11., 27.-28.11. und 16.12.06; Presse vom 18.11.06.

2) Résultats de la consultation; SECO (2017). Rapport.

3) Communiqué de presse CER-CE du 28.5.21; FF, 2021, p.1120s; Rapport relatif aux résultats de la procédure de consultation du 28.4.21